



Concours Hippique officiel IENA Avenches / VD Samedi 7 septembre et dimanche 8 septembre 2024



Présidente du CO
Secrétaire du CO
Présidente du jury

Fabbroni Christiane, Ménières VD
Bühler Patricia, La Chaux-de-Fonds NE (079 648 34 48)
de Kalbermatten Manuela, Riaz FR

Constructeur de parcours

Zbinden Hans, Rizenbach BE
Beer Ernst, Belp BE
Burger Dominik, Avenches VD

Vétérinaire

Délais: **12.08.2024**

Phase d'engagement ultérieur dès le: **13.08.2024**
21:00

<http://www.iena.ch>

No	Date	Catégorie	Details	NG	Prix	Remarques
1	07.09.24	O B80	Barème:2 phases spéc.1e Achr+p,2e tous Achr+p,chr2e	25	Nature ou espèce 80/65/55	Brevet obligatoire. Degré 1 = 80 cm. Degré 2 = 85 cm. Veuillez préciser le degré lors de l'inscription. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
2	07.09.24	O B80	Barème:2 phases spéc.1e Achr+p,2e tous Achr+p,chr2e	25	Nature ou espèce 80/65/55...	Brevet obligatoire. Degré 1 = 80 cm. Degré 2 = 85 cm. Veuillez préciser le degré lors de l'inscription. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
3	07.09.24	O B/R90	Barème:A au chrono	30	Nature ou espèce 100/80/...	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
4	07.09.24	O B/R95	Barème:A au chrono	30	Nature ou espèce 100/80/..	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
5	08.09.24	O R110	Barème:A au chrono	35	150/120/100...	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
6	08.09.24	O R115	Barème:2 phases spéc.1e Achr+p,2e tous Achr+p,chr2e	35	150/120/100...	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
7	08.09.24	O R120	Barème:A au chrono	40	200/160/130...	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.
8	08.09.24	O R125	Barème:2 phases spéc.1e Achr+p,2e tous Achr+p,chr2e	40	200/160/130...	Selon règlement. Cavaliers et chevaux sans limitation de points. Restriction 1ère phase 20 km.

Engagements/Finances

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagements (my.swiss-equestrian.ch).

Annulations/Mutations

Sont à effectuer par le cavalier lui-même, jusqu'à 16h00 le jour avant les épreuves concernées dans le système d'engagements (my.swiss-equestrian.ch).

Phase d'engagement ultérieure	Une phase d'engagement ultérieure après le délai d'engagement incombe à l'organisateur. Exception Dressage : une phase d'engagement ultérieure après le délai d'engagement incombe au DT. Une phase d'engagement ultérieure est mentionnée s'il y a lieu dans le système d'engagements après le délai.
Listes de départ et de résultat	Sont disponibles sous info.swiss-equestrian.ch ou sur le site internet de l'organisateur.
Prescriptions générales / Haftung	Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité concernant les accidents, maladies, vols, etc. pouvant atteindre les propriétaires, cavaliers, chevaux ou spectateurs durant la manifestation Der Veranstalter übernimmt keine Haftung für allfällige Krankheiten und Sachschäden. Ausser den gesetzlichen Pflichten übernimmt er auch gegenüber Dritten keine Haftung.
Remarques/Bemerkungen	L'organisateur se réserve le droit de déplacer une partie des épreuves, ainsi que d'en changer le jour et l'ordre, voire de les mettre en nocturne. Der Organisator behält sich das Recht vor einen Teil der Prüfungen an einem anderen Tag oder als "Nocturne" auszutragen sowie die Reihenfolge der Prüfungen abzuändern.
Secrétariat	Gestion Concours / info@gestion-concours.ch / www.gestion-concours.ch